

Informations sur la reprise de mai
École de VALAY

Document réalisé à partir du protocole sanitaire national et de la Circulaire relative à la réouverture des écoles et établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages du 4 mai 2020

À partir du 11 mai

Les lundi 11 et mardi 12 mai : dans le département, ces deux journées seront des journées de pré-rentree pour les enseignants afin de préparer l'arrivée des élèves dans les meilleures conditions.

Les élèves ne seront pas accueillis ces deux premiers jours.

À partir du jeudi 14 mai

Accueil des élèves dont les parents nous ont avertis du retour en classe.

Nous accueillerons donc : 3 GS , 11 CP, 10 CE1, 7 CE2, 11 CM1 et 15 CM2.

Compte tenu de ces éléments, des conditions d'accueil et du personnel disponible, le syndicat scolaire et l'équipe enseignante ont fait le choix difficile de renoncer à l'accueil des Petites section et des Moyennes section.

A ce jour, compte tenu des effectifs, nous avons constitué 4 groupes : 15 CM2, 14 GS-CP, 14 CE1-CE2 et 14 CE2-CM1.

Une alternance 2 jours/2 jours sera mise en place, à savoir :

- les jeudis /vendredis accueil des 15 CM2 et 14 GS-CP
- les lundis/mardis accueil des 14 CE1-CE2 et 14 CE2-CM1

Cette organisation pourra évoluer en fonction des retours envisagés à compter du 1^{er} juin. C'est pour cela qu'il est nécessaire que l'on soit prévenu avant le mardi 26 mai du retour éventuel de votre enfant afin de repenser cette organisation.

Tout en sachant que l'accueil des personnels prioritaires sera assuré sur les 4 jours de classe.

Transport scolaire

Information connue à ce jour : 1 siège sur 2 est condamné pour respecter les gestes barrière.

Périscolaire (garderie et cantine)

La collectivité assurera, aux horaires habituels (matin, midi et soir), le service périscolaire pour les enfants présents à l'école et inscrits. Une note expliquant en détail l'organisation de cet accueil sera prochainement diffusée aux familles par la collectivité.

Précautions prises (gestes barrière et nettoyage)

- Prise de température effectuée par les parents avant le départ pour l'école, si 37,8°C ou plus, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels prendront également leur température avant de venir à l'école. Une prise de température sera aussi effectuée à l'arrivée à l'école (avec des thermomètres sans contact).
- Les cours se déroulent en groupe comprenant au maximum 15 élèves en élémentaire.
- La distance d'1 m sera respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).
- 16 personnes par classe maximum.
- Respect des gestes barrière.
- Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, matériel collectif..., seront interdits.
- Port du masque pour les enseignants et les personnels dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées (en maternelle, dans les couloirs, en récréation, ...).
- Aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.
- Les salles seront nettoyées en respectant le protocole sanitaire.

Et si on veut que nos enfants portent un masque ?

Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés si vous nous le demandez et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes.

Pour les élèves en école maternelle le port du masque est à proscrire.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population. Dans l'attente, le ministère de l'éducation nationale dotera chaque école pour que des masques, de même qualité que ceux offerts aux enseignants (masques « grand public » de catégorie 1) puissent être mis à disposition des élèves dont les familles en auront fait la demande.

Comment vont se dérouler les récréations ?

Les récréations devront être organisées par classe en tenant compte des recommandations en terme de distanciation et de gestes barrière ; en cas de difficulté d'organisation, elles pourraient être remplacées par des temps de pauses en classe.

Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.

Les adultes porteront un masque.

Mon enfant pourra-t-il être en contact avec ses camarades ?

L'organisation mise en place dans les écoles doit permettre la distanciation sociale dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Le lavage des mains sera-t-il régulier ?

Le lavage des mains doit être réalisé :

- A l'arrivée à l'école avant de rentrer en classe
- Après les récréations
- Avant et après chaque repas
- Avant et après être allé aux toilettes
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- Le midi et le soir avant de quitter l'école

Comment seront installées les salles de classes en élémentaire ?

Les tables seront espacées d'au moins 1 m pour respecter la distanciation sociale. Les élèves n'auront pas le droit de circuler librement dans la classe (ils pourront bien évidemment se rendre aux toilettes, en se lavant les mains avant et après).

Chaque élève aura du matériel individuel, le matériel collectif sera interdit. Lors du retour de votre enfant en classe, pensez à le munir de tout le matériel nécessaire.

Les enseignants devront également rester à 1 m des élèves. Nous aurons des masques lorsqu'un rapprochement sera nécessaire.

Les cahiers ou les copies des élèves ne pourront pas être récupérées pour ne pas manipuler le matériel de l'élève. Les corrections s'effectueront au tableau, sans contact ni rapprochement.

Comment les salles sont-elles nettoyées ?

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476.

Et si nos enfants ont du mal à respecter les gestes barrière ?

Un apprentissage prioritaire sera réalisé par les enseignants et une surveillance accrue sera effectuée.

Je veux passer d'une scolarisation à domicile à un retour à l'école ?

Les enfants seront accueillis par vagues successives, le retour en classe ne pourra s'effectuer qu'à des dates précises. La deuxième vague se fera à compter du 1^{er} juin, merci de réinscrire votre enfant au plus tard le mardi 26 mai de la semaine qui précède sa reprise.

Les enfants non prévus peuvent être refusés.

Et si je souhaite scolariser mon enfant uniquement certains jours ?

Pas de scolarisation aléatoire, de présence irrégulière. Si vous scolarisez votre enfant vous vous engagez à ce qu'il le soit de manière très régulière. ATTENTION, les absences habituelles sont bien entendu autorisées (maladies, rendez-vous...). Pour prévenir d'une absence pour maladie, il vous sera demandé les symptômes de l'enfant.

Et si je change d'avis, je ne veux plus que mon enfant aille à l'école, je suis trop inquiet ?

À tout moment vous pouvez repasser à une scolarisation à la maison (prévenir par mail).

Et si on devient trop nombreux ? (Plus de 15 élèves par classes en élémentaire)

L'organisation proposée sera repensée à partir du 26 mai en fonction du nombre d'élèves et du nombre d'enseignants disponibles. C'est pour cela qu'il est nécessaire que l'on soit prévenu le mardi 26 mai du retour éventuel de votre enfant.

Mon enfant est-il accueilli dans sa classe habituelle ?

En fonction du nombre d'élèves présents, ils peuvent être regroupés avec d'autres classes dans la limite fixée par le protocole sanitaire (16 personnes adulte(s) compris).

L'organisation sera repensée pour le 1^{er} juin en fonction du nombre d'élèves et d'enseignants présents, c'est pour cela qu'il est impératif que chaque famille prévienne avant le mardi 26 mai du retour d'un enfant.

Et si on reste à la maison, quel travail est prévu ?

Le travail à distance continuera à être communiqué à chaque famille. En revanche, le suivi ne pourra plus être effectué comme il l'était auparavant car les enseignants seront dans les classes. L'accompagnement à distance ne sera plus nécessairement dispensé par l'enseignant de la classe mais par d'autres enseignants désignés pour cette tâche si ceux-ci sont en nombre suffisant.

Afin de ne pas créer trop de différences entre les enfants qui seront à l'école et ceux qui resteront à la maison, les enseignants proposeront, en classe, des activités similaires à celles qui sont envoyées aux familles. Tous les élèves de France étant dans la même situation, une adaptation des programmes et des enseignements est prévue l'année prochaine afin que les élèves ne soient pas pénalisés.

Et si un enfant présente des symptômes ?

L'enfant sera immédiatement isolé du groupe et un masque lui sera fourni (s'il est en âge d'en porter un). Les parents seront contactés pour venir chercher l'enfant le plus rapidement possible. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après avis écrit du médecin traitant.